

REFLEXION SUR UNE DOUBLE CORRELATION TYPOLOGIQUE

MAURICE HOUIS

Les langues de l'Afrique Noire ont rarement donné lieu à une réflexion linguistique qui se situe dans le cadre de la typologie.

La comparaison typologique est liée au développement de la linguistique descriptive. Or, pour l'Afrique, une difficulté surgit du fait de la multiplicité des perspectives et des écoles auxquelles se rattachent les descriptions. Si les dix ou quinze dernières années ont vu paraître un assez grand nombre de descriptions, on peut dire qu'elles sont le reflet des nombreuses tendances de la linguistique synchronique contemporaine. Or la typologie a besoin d'une certaine homogénéité réductrice.

De plus, il faut bien reconnaître que, si l'on interroge l'histoire de la linguistique dans son ensemble, la linguistique typologique fait figure de parent pauvre et qu'elle n'a pas fondé une tradition continue et riche comme la linguistique historique comparative.

C'est pourquoi, notre tentative sera prudente et ne visera à rien d'autre qu'à attirer l'attention sur quelques faits que nous avons observés. Ce sont donc moins des résultats que nous proposons qu'une recherche et une réflexion sur quelques pistes possibles, recherche et réflexion entreprises déjà à Paris, avec le concours de quelques collègues dans le cadre d'un cours que nous donnons à la IV^e Section de l'Ecole Pratique des Hautes Études.

Par suite de l'examen de plusieurs langues négro-africaines, notre attention a été attirée par un certain nombre de traits typiques qui sont évidents à l'observation. Comme de plus ceux-ci concernent un nombre appréciable de langues, nous pensons utile d'essayer d'en dégager l'importance, au moins dans une première approximation. Ces traits typiques se regroupent en deux corrélations et, au point où nous en sommes de notre recherche, ils se situent aux plans phonologique et grammatical.

Nous partons d'une hypothèse de travail que nous fournit l'observation. Nous relevons huit traits typiques qui se regroupent en une double corrélation A et B. La corrélation A s'applique, par exemple, au peul et au temné, la corrélation B, par exemple, au bambara et au fon. Nous allons d'abord mettre ces traits en évidence. Nous nous demanderons ensuite quelles sont les langues qui entrent nettement dans l'une ou l'autre corrélation. Nous signalerons enfin quelques langues qui font problème par rapport à notre hypothèse de travail.

PREMIER TRAIT

Les langues de l'ensemble A n'admettent pas de VOYELLES NAsALES à titre de phonèmes. Les auteurs sont unanimes sur ce point pour le peul et le temné. Les langues de l'ensemble B admettent au contraire des voyelles nasales à titre de phonèmes. Le bambara a une double série de sept voyelles, orales et nasales: i e ε a ɔ o u et i ē ã õ ù. Le fon n'admet que cinq voyelles nasales: i ē ã õ ù, s'opposant à sept orales: i e ε a ɔ o u.

Certes il est évident qu'il y a des voyelles nasales du point de vue phonétique dans les parlers peul du Fouta Djallon. Bien que le problème attende une solution systématique, il ne semble pas qu'elles aient un statut phonologique, si l'on en juge d'après les faits

MAURICE HOUIS

rassemblés pour le parler de Téliélé par M. Diallo Abdoulaye (Institut Polytechnique de Conakry, février 1968).

DEUXIÈME TRAIT

Celui-ci porte sur les SYLLABLES et sur les FORMES CANONIQUES DES RADICAUX. Les langues de l'ensemble A admettent soit des syllabes fermées, soit une forme canonique CVC pour les radicaux, soit les deux traits à la fois. Ceci est évident pour le peul et le temné. La grande majorité des radicaux est de la forme CVC. En outre le peul admet des syllabes fermées en finale des noms par le truchement des suffixes -ngal, -ngol, -fam, -dum, etc. Les faits sont également clairs en temné;¹ la préfixation des modalités de classes fait que le segment final des noms et des verbes est le plus souvent consonantique, ainsi: ṽseth ṽaɔbɔy 'la maison du chef', der 'venir', gbal 'écrire'. Les langues de l'ensemble B sont caractérisées par l'absence de syllabes fermées, sauf dans quelques idéophones. Il s'ensuit que les formes canoniques des radicaux sont CV, CVCV et CVCVCV. Le bambara présente les trois. Le fon a une très haute fréquence de CV.

TROISIÈME TRAIT

Avec ce trait typique qui concerne les SYNTAGMES DE DÉTERMINATION, nous entrons dans le domaine de la grammaire. Nous croyons observer dans un assez grand nombre de langues deux types de syntagmes de détermination. Dans l'un, un nom complète un autre nom; c'est le SYNTAGME COMPLÉTIF. Dans l'autre, un adjectif, un participe ou un nominal dépendant qualifie un nom; c'est le SYNTAGME QUALIFICATIF. Le trait qui est commun aux langues de l'ensemble A est L'ORDRE IDENTIQUE DES CONSTITUANTS DANS LES DEUX SYNTAGMES. En peul, le complétant suit le complété: ko pucu 'c'est un cheval', ko pucu laamdo 'c'est le cheval du chef', ko pucu puru 'c'est le cheval gris', ko puci puri 'ce sont les chevaux gris', yimbe warbe 'les gens qui sont venus'. Si l'ordre est le même dans les deux types de syntagmes, ils s'en distinguent par le fait que le qualifiant (puru, puri, warbe) est en accord de classe avec le qualifié, alors que le complétant est muni de son propre suffixe. Les faits sont à peu près identiques en temné, avec cette différence que le complétant, muni de son propre préfixe, reçoit en outre, préfixé, un référent (anglais: concord): raboṽp raɔna 'la tête de la vache', mais kəbap kəbana 'une hache grosse'.

Quant aux langues qui entrent dans l'ensemble B, le syntagme complétif est régressif, cad. que le complétant précède le complété, alors que dans le syntagme qualificatif, le qualifiant suit le qualifié. Soit en bambara: wùlú dò 'le chien c'est', ṽ kòròké ká wùlú dò 'c'est le chien du grand-frère (kòròké) de moi (ṽ)'. Le complétant et le complété sont juxtaposés (ṽ kòròké) ou sont joints par un connectif ká. Le qualifiant suit le qualifié; c'est soit un adjectif à suffixe -man: wùlufàrinmán dò 'le chien méchant c'est', soit un adjectif à sa forme radicale: wùlúfín dò 'le chien noir c'est', soit un participe par exemple à suffixe -ta: jí mĩntá dò 'de l'eau buvable c'est'.

Le syntagme complétif en fon² est également régressif: fitə/ketu sĩ ali/de 'le chemin (ali) de Ketu/est (de)/où?'; ...f5 sra mɛ 'dans (mɛ) le quartier des Fon'. Le premier exemple atteste un connectif sĩ. Par contre, dans le syntagme qualificatif, l'expansion qualifiante suit le nom qualifié: ũ w5/nu devo 'j'ai oublié/chose autre', na mi/sĩ fifa 'donne moi/eau fraîche'.

¹ W. A. A. Wilson, AN OUTLINE OF THE TEMNE LANGUAGE (SOAS, London, 1961).

² RP Dujarier, MANUEL PROGRESSIF DE CONVERSATION EN LANGUE FON (Cotonou, Dahomey, 1964).

REFLEXION SUR UNE DOUBLE CORRELATION TYPOLOGIQUE

QUATRIÈME TRAIT

Ce trait concerne les MORPHÈMES FONCTIONNELS, cad. des morphèmes qui joignent un nominal en fonction de circonstant au reste de l'énoncé. Les langues de l'ensemble A connaissent des morphèmes qui sont préposés au nominal; les langues de l'ensemble B ont des morphèmes qui sont postposés. Le peul n'a que des prépositions telles que *dow* 'sur', *bee* 'avec' (qui est aussi le coordinatif), *haa*, *nder*, *haa nder*, etc. Le temné possède soit un préfixe locatif *ro-*: *anyi/rokom kakadare* 'il est/au dessus de la porte' (litt. '... sur le dessus celui de la porte'), soit des morphèmes du type *ta* ou *te* préposés ou des morphèmes à signifiant discontinu *yi...aŋ*, *ŋa...aŋ*, *ka...aŋ*. Ces derniers ont une valeur d'accompagnement.

Le bambara connaît cinq postpositions: *lá*, *má*, *ró*, *yé* et *kàn*. En outre, *yé* se combine avec le coordinatif *ní*: *nà/ní sògó yé* 'viens/et la viande avec' (apporte la viande).

Les faits du fon sont plus complexes, mais nous ne pouvons pas encore en rendre compte exactement. Il est incontestable que les éléments fonctionnels sont postposés, mais la difficulté est de savoir s'il s'agit de morphèmes fonctionnels ou de noms fonctionnalisés. De plus, on trouve en fon, comme dans d'autres langues kwa, des 'séquences de verbes' et, pour peu que le second verbe ne soit plus vivant dans l'état actuel de la langue, il devient par là-même un signe fonctionnel (préposition ou verbe fonctionnalisé).

Quelles sont les langues qui entrent dans l'une ou l'autre corrélation dont les schémas se présentent ainsi?

| | A | B |
|---------------------------|------------------------|--------------------|
| Voyelle | I Pas \bar{V} | Admet \bar{V} |
| Syllabe | II Admet CVC | Pas CVC |
| Syntagme de détermination | III Cé-Cant Qé-Qant | Cant-Cé Qé-Qant |
| Morphème fonctionnel | IV Préposition | Postposition |

Nous ne saurions répondre exhaustivement à cette question, mais nous pouvons déjà avancer un certain nombre de langues dont la position en A ou en B est indiscutable.

CORRÉLATION A

Les langues du groupe atlantique de l'ouest qui ont été décrites jusqu'à ce jour entrent dans cette corrélation. Outre le peul et le temné, on retrouve les quatre traits typiques en diola, en wolof, en sérer, en konyagi, en basari, etc.

Qu'en est-il dans les LANGUES BANTU? La présence du trait I est évidente. Quant au trait II: on trouve très nettement des syllabes fermées dans les langues du groupe A 40 selon la classification interne de Malcolm Guthrie. Les travaux récents de Prosper Abega³ de Marcel Bot Ba Njock⁴ le confirment largement. Ainsi cet énoncé en basaa: *ḡòt ḡá gálòná málep* 'les hommes apporteront de l'eau'. Toutefois, mis à part le groupe A 40, dans l'ensemble du domaine bantu les bases des constituants nominaux et verbaux sont de forme CVCV, ce que les bantouistes appellent un thème (stem). C'est au thème que se préfixe la modalité nominale ou le référent, c'est au thème que se suffixent divers morphèmes de dérivation. Il existe toutefois un segment plus court que le thème, c'est le radical (root), de type CVC. On le dégage par comparaison, car dans les constituants il est toujours élargi par une voyelle suffixée dont le statut morphématique est celui d'un

³ Prosper Abega, LA GRAMMAIRE DE L'EWONDO (Université de Cameroun, Section Linguistiques Appliquée, 1969).

⁴ Marcel Bot Ba Njock, NEXUS ET NOMINAUX EN BASAA (thèse d'État, Paris, Sorbonne, 1969).

MAURICE HOUIS

dérivatif, bien que sa valeur n'apparaissent pas très clairement. Ainsi en swahili,⁵ d'après Ashton (p. 6), le radical *shind* est commun à *-shinda* 'conquérir', *mshindi* ou *mshindaji* 'conquérant', *mshinde* 'celui qui est conquis'. On peut donc dire que les langues bantu connaissent une forme canonique CVC, mais au niveau du radical.

Le trait III confirme notre position, ainsi que l'attestent les exemples suivants pris au swahili: *mizigo ya wapagazi* 'les bagages des porteurs'; *wapagazi* est le complétant de *mizigo*. Le syntagme complétif requiert un morphème complexe où sont réunis le connectif *-a* et le référent *y-* de *mizigo*. Par contre, dans *mtu mzuri* 'homme beau', *mzuri* est le qualifiant de *mtu* et manifeste un accord avec le qualifié. Il faut ajouter aussi que le syntagme qualificatif présente ce que nous appelons un trait de sélection en ce sens que la fonction qualifiante ne peut être assumée que par des constituants dont le thème appartient à une classe spécifique, celle des adjectivaux.

Le trait IV se présente en bantu dans le cadre du fonctionnement des préfixes de classes. D'après une communication personnelle de Jean Doneux, en bantu commun, le circonstant de valeur locative est marqué par l'un des trois préfixes *pa-* (16), *ku-* (17), *mu-* (18). Ces préfixes se retrouvent dans un bon nombre de langues bantu, mais en préfixes devant les noms muni de leur propre indice de classe. Ainsi en *lega*: *mu-ñ-umba* 'dans la maison' (18), *ga-n-si* 'à même le sol' (16), *ku-ma-kindu* 'au villages-en-ruines' (17). Le swahili est moins représentatif en ce sens que les classes locatives ont été remplacé par un morphème fonctionnel unique postposé au nom: *ny-umba-ni* 'dans la maison', *soko-ni* 'au marché'.

Il n'est pas sans intérêt d'observer que le HAUSA entre dans la corrélation A. Nous avons longuement discuté de cet aspect typologique du hausa avec notre collègue Claude Gouffé dans le cadre de notre cours des Hautes Études et nous lui sommes redevable du développement suivant. Le hausa n'a aucune voyelle nasale comme phonèmes. Quant à la forme canonique CVC, elle existe effectivement, mais elle se situe à un niveau où seule la comparaison interne peut la dégager, comme pour la majorité des langues bantu, cad. au niveau du radical et non du thème. Si l'on compare les séries suivantes: *damoo* 'varan', pl. *damàamee*, *birnii* 'cité fortifiée', pl. *biràanee*, *koofàa* 'porte', pl. *kofoofii*, il est légitime d'isoler des radicaux *dam*, *bir*, *koof*. Il ne s'ensuit pas certes que tous les radicaux hausa soient de forme CVC, mais le fait que la langue l'admet est un critère suffisant pour notre propos.

Le trait III est également manifeste, mais avec une particularité. Le syntagme complétif est marqué par une séquence complété-complétant et par un connectif en accord de genre avec le complété, *-n* (masc.sg), *-*t* (fém.sg.), *-n* (pl.): *dookìn sařkii* 'le cheval du chef', *goodiyas sařkii* 'la jument du chef' (le connectif est assimilé à la consonne suivante), *dawaakin sařkii* 'les chevaux du chef'.

Le syntagme qualificatif est, du point de vue syntaxique, de même structure que le syntagme complétif, mais avec néanmoins un trait d'accord différent et un trait de sélection qui en font un syntagme spécifique. *bàbban gàrii* 'le grand village', litt. 'le grand en fait de village'; *fařag goodiyaa* 'la blanche en fait de jument'. Les noms *gàrii* et *goodiyaa* complètent le constituant initial, lequel est muni du connectif. Mais celui-ci est en relation avec le genre du complétant, cad. du second constituant: *gàrii* masc.sg., donc *-n*, *goodiyaa* est fém.sg., donc *-g*. Le syntagme est spécifique pour une autre raison: les constituants assumant la fonction de qualifiant, cad. apparaissant comme premier terme dans ce type de syntagme, présentent un trait de sélection, en ce sens qu'ils appartiennent à une classe dont les éléments jouissent précisément de cette pro-

⁵ E. O. Ashton, *SWAHILI GRAMMAR* (London, 1944).

REFLEXION SUR UNE DOUBLE CORRELATION TYPOLOGIQUE

priété. Ce trait par-là même fonde la définition des adjectifs. Il est à noter qu'on peut également avoir: *goodiyaa faʔaa* 'la jument la blanche' qui est un type appositionnel, avec une pause possible entre les deux constituants, alors qu'il n'y a pas de pause dans le syntagme qui requiert le connectif.

Le trait IV est enfin manifeste, le hausa possède uniquement des prépositions.

Il est très intéressant, pensons-nous, que le hausa offre tous les traits typiques de la corrélation A; plus exactement, ces faits sont intéressants dans la mesure où notre hypothèse typologique s'avérera elle-même intéressante et prometteuse. On ne peut en effet considérer le classement du hausa comme définitivement réglé et son identification typologique peut être pour l'avenir un facteur déterminant.

Mis à part le hausa, les autres langues auxquelles nous nous sommes référé appartiennent à la famille nigéro-congolaise de Joseph Greenberg. Nous n'avons encore fait que très peu d'excursus en dehors de cette famille. Nous pouvons toutefois affirmer que l'acooli et le kalenjin (*nandi*), classés par J. Greenberg dans le Nilo-Saharien, groupe Chari-Nil, soudanien oriental, appartiennent très nettement à la corrélation A. L'acooli nous est connu par une grammaire du RP Crazzolaro⁶ et le kalenjin, par un article de A. N. Tucker⁷ et par une thèse en cours de Serge Tornay.

CORRÉLATION B

Nous nous sommes appuyé dans notre démonstration sur le BAMBARA qui appartient au groupe mandé et sur le FON qui appartiendrait à un groupe très vaste et hypothétique, le kwa.

Ce que nous avons dégagé pour le bambara vaut également pour les parlers MALINKÉ et pour le SUSU. Cela vaut aussi pour le MENDÉ décrit par Gordon Innes, avec une réserve toutefois pour les morphèmes fonctionnels. Le mendé⁸ possède des postpositions, et une préposition *a*. Celle-ci mériterait une étude particulière.

Quant au GROUPE KWA, nous avons dit qu'il est vaste et hypothétique. En réalité, bien des langues qui y sont incluses sont fort mal connues. De plus, notre information est en cours et il ne nous est pas possible de statuer avec certitude. Nous sommes certains des faits avancés pour le FON. Il est vraisemblable qu'ils soient aussi valables pour le GEN, ainsi que pour le TWI, l'ANYI et le BAULÉ. Nous parlerons plus loin du YORUBA.

Quant au GREBO décrit par Gordon Innes,⁹ nous relevons les remarques suivantes de l'auteur. Il y a sept voyelles nasales. Les radicaux les plus courants sont de formes CV, CVV et CVCV. Les traits III et IV se vérifient également.

Le DOGON, inclassé jusqu'ici, a donné lieu à plusieurs publications récentes. Le travail le plus important est celui de Mme Calame-Griaule.¹⁰ Son introduction grammaticale est néanmoins schématique. Les travaux des Pères Kervran et Prost¹¹ complète utilement notre information. Il reste toutefois à faire une description exhaustive et systématique du dogon. Malgré la vision encore superficielle que nous en avons, nous penchons nettement pour ranger le dogon dans la corrélation B. Mme Calame reconnaît l'existence de cinq

⁶ J. R. Crazzolaro, *A STUDY OF THE ACOOLI LANGUAGE* (Oxford, 1938).

⁷ A. N. Tucker and M. A. Bryan, 'Noun classification in Kalenjin', *AFRICAN LANGUAGE STUDIES*, III (London, 1962), pp. 137-81.

⁸ Gordon Innes, *A MENDE GRAMMAR* (London, 1966).

⁹ Gordon Innes, *AN INTRODUCTION TO GREBO* (SOAS, London, 1966).

¹⁰ Geneviève Calame-Griaule, *DICTIONNAIRE DOGON (DIALECTE t̄r̄)* (Klincksieck, Paris, 1968).

¹¹ RP M. Kervran et A. Prost, *LES PARLERS DOGONS*, Doc.ling., Université de Dakar (1969).

voyelles nasales pour le dialecte t̄r̄ɔ. Kervran et Prost, pour les dialectes donno s̄ɔ et t̄ɔɔ k̄ã, sont moins clairs sur ce point; selon eux il y aurait des voyelles nasales, mais en petit nombre, ce qui est difficile à interpréter. Les trois auteurs explicitent le fait que statistiquement les mots du type CVCV sont les plus nombreux. On ne trouve des consonnes finales que chez Kervran et Prost, encore qu'elles soient très limitées, -ŋ, -w, et -y d'après les exemples. Les faits relatifs aux syntagmes de détermination sont typiques de la corrélation B. Ainsi en t̄r̄ɔ, p̄l̄i: n̄i: 'huile de sésame', litt. 'de sésame huile'. Le complétant est à la forme radicale s'il a une valeur générique; s'il a une valeur spécifique, il prend un suffixe -ɔɔ. Dans le syntagme qualificatif, l'ordre est qualifié-qualifiant; de plus le nom qualifié est toujours à la forme radicale: ȳa:na ɛdu/viáy 'la femme belle/est venue'. Enfin, les trois dialectes connus possèdent des postpositions exclusivement.

Nous ne nous sommes pas prononcé sur les LANGUES VOLTAÏQUES. A vrai dire le domaine est très vaste, complexe et, à côté de travaux scientifiques comme ceux de Gabriel Manessy ou de Callow par exemple, il existe une masse de documents de valeur inégale. Un travail exhaustif et systématique est en cours sur le kasem par le Père Emilio Bonvini. Le moré nous est connu par les travaux utiles du Père Alexandre¹² et par un travail systématique de G. Canu,¹³ malheureusement limité encore à la phonologie à l'appui de laquelle il donne, il est vrai, de nombreux textes. Une thèse est en cours sur cette langue par G. Canu. Il est certain que nous disposerons dans deux ou trois ans de travaux qui permettront de se faire une idée exacte quant à la position de plusieurs langues voltaïques par rapport aux corrélations A et B. Nous nous bornerons donc à ne parler que du moré.

A vrai dire, ce qui pour nous fait problèmes, ce sont les traits I et II. Les traits III et IV autorisent à ranger le moré dans la corrélation B. Selon G. Canu, le moré possède cinq voyelles nasales comme phonèmes. Il n'est pas évident que ce trait puisse être généralisé aux langues voltaïques. G. Manessy signale¹⁴ dans un article que les 'diphthongues, voyelles longues et nasales sont peu nombreuses' (p. 242). Dans ce même article, il signale que les radicaux sont en majorité CV et que quelques-uns sont CVC ou disyllabiques.

Nous attendons des précisions ultérieures sur ce point. Il est évident que le moré a des verbes dont la base est CVC. Toutefois on observe que -C relève d'une classe de distribution restreinte. S'agit-il de dérivatifs? Ceci est à peu près certain comme il ressort d'une communication faite aux Hautes Études par Emilio Bonvini. La difficulté survient, ou tout au moins l'hésitation, du fait qu'il est difficile d'affecter une valeur précise aux dérivatifs en question et ce que ceux-ci semblent souvent ne plus être productifs. Ce fait rappelle le cas de la voyelle thématique des langues bantou. Il y a donc sans doute intérêt à utiliser pour les CVC moré la notion de thème et poser que le radical CV est à un niveau plus profond.

Quant aux traits III et IV, ils sont caractéristiques de la corrélation B. Le syntagme complétif est régressif: yam zamsa/mor(e) goam(a)/yae? 'tu as appris/la langue moré/ou?' Il est intéressant de constater que le syntagme complétif a deux structures analogues à celles du bambara. Dans l'exemple précédent, le complétant est muni de son suffixe de classe, ce qui implique une valeur de défini ou de spécifique. Par contre il est possible de construire un syntagme tel que le complétant soit réduit à la forme thématique, dans quel

¹² RP Alexandre, LA LANGUE MÖRE, Mémoire 34, IFAN (Dakar, 1953).

¹³ Gaston Canu, CONTES MOSSI ACTUELS, Mémoire 82, IFAN (Dakar, 1969).

¹⁴ Gabriel Manessy, 'Rapport sur les langues voltaïques', ACTES 2^D CONGRÈS INTERNATIONAL LINGUISTIQUE AFRICAÏN (Université de Dakar, 1963), pp. 239-67. LANGUES GURUNSI (ÉTUDE COMPARATIVE), SELAF (Paris), nos. 12 et 13.

REFLEXION SUR UNE DOUBLE CORRELATION TYPOLOGIQUE

cas il implique une valeur de générique ou d'indéfini: *kùlkadrè* 'herbe de marigot' (herbe aquatique), 'le marigot' étant *kùlgá* (exemple de G. Canu). De même: *wedkiima* 'gardien de chevaux' où *wed* est la forme thématique (ou radicale?), alors que dans *widi naaba* 'chef des chevaux', *widi* est le pluriel de *weefo* 'cheval'; dans le premier cas la valeur impliquée est celle de chevaux en général, d'animaux du genre des équins, alors que, dans le second cas, il s'agit de chevaux déterminés, ceux dont le *naaba* en question a la responsabilité. Précisons que *widi naaba* est un titre hiérarchique, un titre de 'ministre'.

Le syntagme qualificatif suit l'ordre qualifié-qualifiant, mais le qualifié est toujours à la forme thématique: *nopeelgá* 'poulet blanc', de *noágà*, pl. *nose*. L'adjectif a son suffixe de classe propre et les cas où il y a accord de classe entre le qualifiant et le qualifié sont très rares en moré. Ce phénomène semble variable dans les langues voltaïques. Par contre la forme requise du thème pour le qualifié semble bien général, si l'on en juge d'après les publications d'André Prost parus dans les Documents de l'Université de Dakar.

Le moré, d'après ce qu'on retire du livre du Père Alexandre, possède très peu de morphèmes fonctionnels. Un suffixe de valeur locative se substitue à la voyelle du suffixe de classe: *bam kenda tumdē* 'ils vont au travail'. Le moré possède en outre une préposition: *yam waa/ne i paga* 'tu es venu/avec ta(i) femme'. Or il est notable que le morphème ne intervient dans deux types de syntagmes, d'une part pour joindre un circonstant au reste de l'énoncé, comme dans l'exemple précédent, d'autre part, pour joindre deux nominaux dans le cadre du syntagme coordinatif: *m pogdba ne babila* 'ma tante et mon oncle'. Ce double statut du morphème fonctionnel traduisant 'et/avec' apparaît dans plusieurs langues voltaïques.

Il apparaît donc très vraisemblable que, malgré nos hésitations quant aux langues voltaïques et au groupe kwa, les langues connues de nous se rangent dans la corrélation B.

En fonction de ces résultats d'ensemble, une caractérisation plus générale est possible. Les langues de la corrélation A sont des LANGUES À MORPHÉMATIQUE RICHE ET DIFFÉRENCIÉE. Nous entendons par là qu'elles possèdent un système de modalités nominales dont les affixes de classes par exemple peuvent nous donner une idée. Nous y avons inclus les langues à classes bantu et occidentales atlantiques, mais aussi le hausa dont le système nominal est très différencié selon les oppositions de genre et de nombre surtout, ainsi que l'acooli et le kalenjin. Le système nominal de l'acooli ne nous apparaît pas clairement, mais il est évident que celui du kalenjin est complexe.

A ces langues 'riches', s'opposent des LANGUES ÉCONOMIQUES DU POINT DE VUE MORPHÉMATIQUE. C'est bien ainsi qu'apparaissent les langues de la corrélation B: langues mandé, quelques langues kwa, le grebo, le dogon.

De nouveau les langues voltaïques font problèmes. Elles nous semblent en effet présenter les traits de la corrélation B, mais le système nominal est différencié. La solution de cette difficulté est fonction de la prise en considération d'autres traits typiques fondamentaux, ce qui nous amènera sans doute à poser d'autres corrélations, ou peut-être des corrélations mixtes.

Aux traits typiques fondamentaux, il est intéressant d'ajouter quelques traits annexes. Ceux-ci sont annexes par rapport aux traits fondamentaux soit parce qu'ils ne connaissent pas la même généralité, soit parce qu'ils appellent un complément d'étude.

Peut-on dessiner une répartition sur la base d'un examen des MOTS (dans le sens de CONSTITUANTS SYNTAXIQUES) selon qu'ils sont simples, plus exactement UNITAIRES, ou COMPLEXES?

Mis à part le voltaïque sur lequel nous nous réservons, les langues de la corrélation B admettent d'utiliser comme mots les unités significatives unitaires, cad. les lexèmes ou

MAURICE HOUIS

radicaux. Par contre, dans la corrélation A, les langues ont des mots, qu'ils soient verbes ou noms, qui sont nécessairement complexes, étant formés d'un radical ou d'un thème auquel est affixé une modalité nominale ou verbale. Seule fait exception la forme singulier de l'impératif, pour quelques langues seulement. Ce trait annexe, utilisation du radical comme mot ou non, confirme ce que nous avons dit du caractère différenciateur ou économique des langues A ou B.

Ceci se vérifie également, pour quelques langues, à propos d'un second trait annexe: L'OPPOSITION DE NOMBRE. Les langues à classes ont un système nominal différencié où la plupart des modalités de classes s'opposent dans des genres. D'ailleurs l'expression de langues à genres multiples serait plus juste que l'expression consacrée de langues à classes. Par contre, en bambara, en dogon, en fon, les modalités du pluriel sont uniques, resp. -w̃, -nbe, -ɛ. Elles sont de plus d'un usage bien défini et ne sont requises que pour exprimer des unités comptables, sans connotation de générique ou de collectif.

Il est un autre trait annexe qui est intéressant, celui de la COMPOSITION NOMINALE. Les langues de la corrélation A n'utilisent pas la composition comme un procédé productif de formation des noms. Les composés du peul par exemple sont rares et ce sont des formations lexicales figées. Le swahili, d'après un article¹⁵ de Jan Knappert, possède de nombreux noms composés; leur formation ne découle pas d'un procédé grammatical, il s'agit de faits de fixation, d'ensembles lexicalisés qu'on peut appeler, comme certains auteurs, exocentriques. En réalité, les langues bantu, comme les langues atlantiques de l'ouest, n'ont pas la possibilité interne de former régulièrement des noms composés. Ceci n'exclut pas néanmoins l'existence de noms composés dans ces langues et de tels noms peuvent même être statistiquement nombreux dans une langue qui, comme le swahili, a une fonction véhiculaire importante.

C'est pourquoi la différence fondamentale n'est pas entre présence ou absence de noms composés, mais entre le CARACTÈRE PRODUCTIF OU NON PRODUCTIF DE LA COMPOSITION. Les langues de la corrélation B nous permettent de comprendre exactement ce que nous entendons par cette différence.

En bambara, un nom composé se définit comme étant un syntagme complétif dont le constituant initial, le complétant, est à la forme radicale, et qui, de plus, est caractérisé par l'un des deux schèmes tonales BH et HH. Nous avons vu qu'un nom à la forme radicale implique une valeur de générique. Cette structure, que nous appelons lexicale, s'oppose à la structure discursive du syntagme complétif dans laquelle chacun des noms est spécifiques ou définis et se trouve par là-même marqué de l'accent tonal suffixé. Soit les exemples: mùsò tógó/kó Amì 'le nom de LA femme/c'est Amì', Amì yé/mùsòtógó yé 'Amì est un nom DE femme'. C'est donc au plan même de la grammaire que se trouve en bambara la possibilité de former des noms composés et, ajoutons-le, cette formation est très productive. Les traits spécifiques de la structure lexicale du syntagme complétif fondent la définition des noms composés. Précisons que le second constituant est toujours haut, quels que soient ses tons inhérents, et que le premier constituant est haut ou bas. cad. qu'il maintient sa tonalité inhérente:

kónnyín 'dent de porte' (clé): kón 'porte', nyín 'dent'
kónnégé 'fer de porte' (clé): kón 'porte', nègè 'métal, fer'
kòlònjí 'eau de puits': kòlòn 'puits', jí 'eau'
tìgàkísé 'graine d'arachide': tìgà 'arachide', kìsè 'graine'

¹⁵ Jan Knappert, 'Compound nouns in Bantu languages', JOURN. SOUTH. ANTHROP. (1965).

REFLEXION SUR UNE DOUBLE CORRELATION TYPOLOGIQUE

Il y a donc un schème tonal propre à ces formations et qui est en fin de compte le critère essentiel et définitoire des noms composés.

On retrouve des faits analogues en moré où la composition est également très productive. Nous ignorons pour le moment s'il y a un critère tonal, mais on retrouve la forme radicale du complétant liée à une valeur générique, ainsi: *koyure* 'cruche qui est faite pour recevoir de l'eau' et *kom yure* 'cruche où dans telle famille l'on met l'eau'. Le dernier exemple est celui d'une structure discursive du syntagme complétif, d'où la présence du complétant muni de sa modalité de classe -m. Le comportement des noms composés en moré fournit un argument en faveur de la position de cette langue dans la corrélation B,

Il semble bien que le dogon possède aussi une composition productive, mais nous n'entrevoions pas encore le critère permettant de distinguer le syntagme discursif du syntagme lexical. En ce qui concerne le grebo, d'après les exemples donnés par G. Innes, il semble bien que ce que l'auteur appelle noms composés (p. 91) soit le syntagme complétif affecté d'un schème tonal.

Enfin, deux autres traits annexes ont attiré notre attention, mais nous n'avons encore rien pu dégager à leur propos. L'un concerne au plan phonologique la PRÉSENCE DE PRÉNASALISÉES. Ces sons sont traités très différemment selon les auteurs. Les uns y voient des phonèmes, les autres y voient des groupes de phonèmes consonantiques. Nous penchons personnellement dans un grand nombre de cas pour une interprétation monophonématique. Il est évident que les langues que nous avons mentionnées dans le groupe atlantique de l'ouest, ainsi que les langues bantu possèdent des prénasalisées, quelle que soit l'interprétation qu'on en fait. Il ne semble pas y en avoir dans les quelques langues rattachées au kwa que nous avons mentionnées. En bambara et en susu, leur occurrence est très rare; nous avons émis l'hypothèse en susu qu'il s'agit de phonèmes résiduels. On se trouve devant cette même difficulté en bambara et seule une étude dialectologique pourra éclairer le problème. Il n'en existe pas en grebo. Il en existe par contre en mendé, d'après G. Innes, conjointement aux voyelles nasales, nous entendons dans le système phonologique. Pour le moré, G. Canu y voit des groupes de consonnes. La question reste donc posée de savoir si, au moins pour certaines langues, la présence de prénasalisées n'exclut pas celle de voyelles nasales.

Le dernier trait annexe qui nous semble mériter un examen, mais sans qu'on puisse préjuger le résultat est la PRÉSENCE OU L'ABSENCE D'UN PRÉFIXE VERBAL SE RÉFÉRANT AU SUJET NOMINAL. Ce fait est caractéristique du bantu, mais aussi de quelques langues atlantique de l'ouest (ex. *temné*, *diola*). On ne le trouve ni en peul, ni en moré, langues à suffixes. Sa présence est-elle liée au fait des préfixes? Le sango, qui n'est pas une langue à classes l'atteste, comme nous allons le voir.

Il nous reste maintenant à citer trois langues dont l'examen en détail reste à faire; leur intérêt est qu'elles infirment notre hypothèse de départ, du moins dans la formulation que nous lui avons donnée: le yoruba, le sango véhiculaire et le sara.

Un examen encore très superficiel du yoruba nous amène à constater que cette langue a des voyelles nasales et qu'elle n'admet pas de syllabes fermées. Ces deux traits phonologiques la rangent donc dans la corrélation B. Par contre le syntagme complétif est construit selon la séquence complété-complétant et le yoruba utilise des morphèmes fonctionnels préposés.¹⁶ Donc les deux traits typiques au plan grammaticale situent le yoruba dans la corrélation A.

Les quelques données du SANGO VÉHICULAIRE que nous possédons viennent de fruc-

¹⁶ Ayo Bamgboṣe, A GRAMMAR OF YORUBA (Cambridge, 1966).

MAURICE HOUIS

tueuses conversations que nous tenons régulièrement avec M. Marcel Dik Kidiri, étudiant en linguistique à Paris. Le sango possède des consonnes prénasalisées comme phonèmes. A-t-il des voyelles nasales? Il existe de très rares exemples; leur statut est donc en question. Le sango n'admet que des syllabes ouvertes. Quant au syntagme complétif, l'ordre est-complété-complétant: *mbeti tí bàbá/làá* 'un livre de papa/c'est'. Le sango possède des prépositions. Enfin, quand le sujet est un nom, celui-ci est repris par un pronom référent à-: *gango tí mbi/àwè* 'la venue de moi/elle est-finie'. 'Elle est finie' sera à *wè*. à n'est substitutif que s'il représente une entité non humaine, comme le prouvent les deux exemples suivants: *zò àpíkà nyàmà* 'l'homme frappe l'animal', mais *lò píkà nyàma* 'il frappe l'animal'. Les traits typiques du sango au plan grammatical le situent dans la corrélation A; par contre l'exclusivité des syllabes ouvertes l'infirmes.

Reste enfin, pour le moment, le cas du SARA (Nilo-Saharien, Chari-Nil, soudanien central). L'un des parlers sara, le ngambay-mundu a été décrit¹⁷ par le Père Charles Vandame. Ce parler possède des consonnes prénasalisées, il admet des syllabes fermées; quant aux voyelles nasales, l'auteur en reconnaît l'existence comme phonèmes, mais il signale qu'elles n'apparaissent qu'en monosyllabes ou en finale de disyllabes. Les deux syntagmes de détermination présentent l'ordre progressif. Quant aux morphèmes fonctionnels, les uns sont postposés, les autres sont préposés. Ainsi *tè* est postposé, ainsi qu'un morphème -*ŷ*: *m-ao/ndò tš* 'je suis allé/à la chasse'; *ndíl-í* 'à l'ombre', *kor-ɔ* 'en brousse'. Par contre: *áo/sè-rń* 'viens avec moi': *áo/gè nan-rń* 'va/avec mon oncle-paternel'. Un autre dialecte sara, le kenga, décrit par le même auteur permet les observations suivantes: pas de consonnes prénasalisées; sous réserve, pas de voyelles nasales comme phonèmes; pas de syllabes fermées, mais les nombreux disyllabes CVCV présentent avec une très haute fréquence une propriété notable, à savoir l'homophonie de -V- et de -V; le syntagme complétif est progressif; les morphèmes fonctionnels sont postposés (-*ki*, -*tú*, *ń-*) ou préposés (*tš-*, *kām-*). En ce qui concerne le mbay, un autre dialecte sara, Jean-Pierre Caprile a publié une phonologie. Pour l'auteur il y a des voyelles nasales comme phonèmes, mais elles n'apparaissent que dans les quatre types phonologiques suivants: *Ŷ*, *CŶ*, *CVŶ*, *CVCŶ*. Cela systématise ce qu'on entrevoit déjà pour le kenga. De plus, Caprile ne reconnaît que des schémas à syllabes ouvertes. Un aspect intéressant de sa présentation, bien qu'encore à l'état d'ébauche, est la mise en valeur de l'intensité vocalique. Dans les positions non frappées d'intensité, la classe des voyelles susceptibles d'y figurer est restreinte par rapport à celle des voyelles apparaissant en position d'intensité. Ce problème devra être minutieusement résolu car c'est de lui que dépend l'application du trait II aux dialectes sara.

Nous tenons en conclusion à bien répéter que le contenu de cette communication est l'objet d'une recherche. Nous n'envisageons pour le moment aucune conclusion, mais simplement des pistes qu'il importe de suivre. Nous sommes persuadé qu'une étude à la fois de détail sur des langues déterminées et en extension en s'attardant sur le maximum de langues aboutira à une refonte de notre hypothèse de départ, à savoir la double corrélation A et B de traits typiques.

Si nous avons posé cette hypothèse au départ, c'est parce qu'un certain nombre de langues se trouvaient concernées. Sans préjuger les résultats, nous sommes persuadé qu'une recherche typologique est une nécessité pour la linguistique négro-africaine et qu'elle permettra d'envisager des synthèses dont l'histoire même des langues sera bénéficiaire.

¹⁷ RP Charles Vandame, LE NGAMBAY-MOUNDOU, Mémoire 69, IFAN (Dakar, 1963).